



CÔTE
BOISÉE
GROUPE PLEIN AIR
TERREBONNE

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2019

Le GPAT se réserve le droit d'utiliser des photographies ou images vidéo prises au cours de l'événement à des fins promotionnelles.

Le GPAT, ses partenaires et les organismes associés à cet événement se dégagent de toute responsabilité pour les dommages, pertes, vols, blessures ou autres subis directement ou indirectement lors de l'événement.

Règlements généraux

- Pour votre sécurité, le port d'écouteurs est déconseillé afin de rester vigilant aux consignes et aux autres coureurs.
- Le bureau des inscriptions est ouvert le jour même de la course de **8h à 9h**.
- Les inscriptions en ligne se termine le **vendredi 27 septembre à 23h59**.
- Tout protêt devra être signalé dans un délai maximal de 10 minutes après l'affichage des résultats préliminaires.
- Un contact volontaire envers un autre coureur entraînera automatiquement une disqualification de la course.
- Pour la catégorie du 10 km, un temps maximal de 2h00 doit être respecté afin de compléter la course. Au-delà de ce temps réglementaire le coureur sera considéré comme n'ayant pas terminé la course (DNF).

La course en sentier aura lieu beau temps ou mauvais temps et dans le cas d'orage, le GPAT se réserve le droit de retarder la course.

Pour de plus amples informations, rejoindre le Groupe Plein air Terrebonne :

(450) 471-1933, poste 0 ou au reception@gpat.ca